

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON

Délibération n° 135/2015

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire du Pays de Matignon, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de Développement Intercommunal – MATIGNON sous la présidence de Monsieur Arnaud LÉCUYER.

Etalent présents :

| | |
|------------------------------|---|
| FREHEL | Mme MOISAN Michèle – Maire Mme BLINTZOWSKY Christiane M. GIRARD Jacques |
| HENANBIHEN | M. PAULET Daniel – Maire M. GAUTHIER Joseph Mme LEGOFF Candyliène |
| MATIGNON | M. CARFANTAN Jean-René – Maire Mme BILY-LE GUYADER Hélène Mme GUYOMARD Véronique M. LÉBOUC Gervais |
| PLÉBOULLE | Mme CHERDEL Myriam – Maire M. DROUET Roger |
| PLÉVENON | Mme BELLIARD Claudine – Maire Mme BURNOUF Joëlle |
| RUCA | M. PERCHE Dominique - Maire M. LAYEC Claude |
| SAINT CAST LE GUILDON | Mme ALLORY Josiane - Maire Mme BLANCHET Jacqueline M. HERVÉ Yves M. LANCELOT Christian Mme LECLERC Valérie M. MÉNARD Gilbert |
| SAINT DENOUAL | Mme SALOU Marie-Thérèse – Maire M. TRIHAN Gérard |
| SAINT POTAN | M. LÉCUYER Arnaud – Maire M. BERTRAND Pierre Mme HERVÉ Agnès |

Etaient absents représentés :

M. DROGUET Stéphan, conseiller communautaire de FRÉHEL, représenté par Mme MOISAN Michèle

A été nommé secrétaire de séance : M. LANCELOT Christian

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR LE
PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1^{er} janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de Matignon avec la Communauté de communes de Plancoët Plélan

Considérant que les élus du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- Une intercommunalité « est-costarmoricain » regroupant les EPCI suivants :
Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon
Hunaudaye, Pays de Duguesclin
- Une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

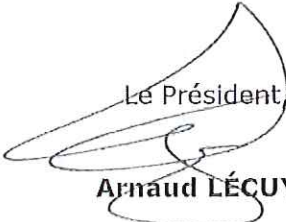
Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

- 28 votants
- Bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 28
 - o Contre : 22
 - o Pour : 5
 - o Abstention : 1

EMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Président

Arnaud LÉCUYER